



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Enneigement de la piste du Riou domaine skiable Auron - Commune Saint-Etienne-de Tinee

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DU

Raison sociale

Syndicat mixte ouvert

N° SIRET

25060205900041

Type de société (SA, SCI...)

Syndicats

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

CATALANO

Prénom(s)

CARINE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés., 43C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet envisage pour la reprise de l'enneigement de la piste du RIOU consiste a remplacer les canalisations eau et air par des canalisations aux caracteristiques suivantes : - Reseau d'eau canalisation fonte verrouillee de diametre DN200 ayant une pression nominale PN64. - Reseau d'air canalisation en PEHD electro soude de diametre DN160 ayant une pression nominale PN10. La canalisation envisagee aura une longueur de 700 metres contre 550 actuellement. Il y aura 12 enneigeurs de type enneigeur perche a melange externe de derniere generation. (Actuellement 4 enneigeurs sont presents).

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de son programme d'investissements, la station d'AURON souhaite realiser une modernisation de son reseau de neige sur la piste du RIOU. Cette piste est equipee depuis de nombreuses annees avec quatre enneigeurs. Avec ce projet la station souhaiterait perenniser cet equipement avec des materiels de derniere generation dont la 3 / 12 consommation en energie electrique est moindre, avec une consommation d'eau equivalente sur une piste essentielle au domaine skiable. La motivation d'une intervention en periode automnale est une volonte du syndicat de limiter ces impacts sur les especes faunistiques environnantes en respectant leurs calendriers phenologiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La réalisation d'un réseau neige comprend deux types d'intervention. L'intervention pour la partie réseau qui comprend : - Le piquetage du projet prenant en compte les enjeux environnementaux et les attentes du Maître d'ouvrage, - Le décapage et le stockage de la terre végétale, - L'ouverture de la tranchée, - La pose et l'enrobage des canalisations et fourreaux, - La pose des regards d'enneigeurs, et leurs raccordements aux fourreaux et canalisations, - Le rincage, les essais et épreuves des canalisations, - Le remblaiement et le compactage de la tranchée, - Le re-nappage de la terre végétale sur l'emprise de la tranchée, - Les finitions et la re-vegetalisation. L'intervention pour l'équipement des regards neige comprend : - Le tirage des câbles de dialogue et de puissance électrique, - L'équipement des regards neige avec les coffrets de raccordement électrique et dialogue et leurs raccordements, - L'équipement des regards neige avec les vannes pilotées et leurs raccordements, - La pose des enneigeurs et leur raccordement, - La mise à jour de l'interface de l'installation neige, - Les essais en eau des enneigeurs. Les travaux sont réalisés dans la stricte application de la charte verte de la Métropole Nice Côte d'Azur.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans la phase d'exploitation, pour une hypothèse de 60 cm de neige produite le volume d'eau nécessaire est de 3360 m³. Avec les nouveaux enneigeurs envisagés, la durée de fonctionnement pour obtenir l'enneigement nécessaire est ramenée à 20 heures. La consommation électrique nécessaire est quand à elle ramenée à 12 800,00 euros soit une moins-value de 24% et une économie de 16 000kWh. La meilleure répartition de la neige en passant de 4 à 12 enneigeurs entraîne une sécurisation de la piste.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration de projet au titre du code de l'environnement si le projet est soumis à évaluation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de piste du RIOU : 1.12ha Longueur de canalisation projet : 705 ml Nombre d'enneigreur projet : 12 unités	(surface en hectare, longueur en metre)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La piste du RIOU est équipée d'un réseau neige composé d'une canalisation eau en fonte de diamètre DN125 PN64 et d'une canalisation air en PEHD de diamètre DN110 PN10. Les canalisations et câblages sont raccordés à la Salle des Machines SDM1 NABINES. L'équipement est complet par 3 regards neige espacés de 80 m. L'enneigement automatique est produit par 4 enneigeurs à savoir 3 enneigeurs perches de type RUBIS EVO de 6 et 10 m et un enneigeur BP ventilateur de Type TF10. L'enneigeur BP ventilateur est raccordé aux regards n° R503 par l'intermédiaire d'une canalisation de flexible DN40 et de câblage non enterré.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet est implanté dans la ZNIEFF de type II : Bassin de la Haute Tinee dont le code d'identification est le 930012659 06-134-100. Les travaux ne sont pas de nature à perturber les espèces déterminantes.
En zone de montagne ?	☒	☐	Les grands principes énoncés de la Loi Montagne sont : - Le principe d'extension de l'urbanisation en continuité de l'existant, - La préservation des espaces naturels, paysages et milieux caractéristiques, - La préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares. Le projet est donc compatible avec les dispositions de la « Loi
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est : Collet de Sen, situé à 10 km au sud. Il n'y a pas de lien écologique avec la zone de projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La zone projet n'est pas dans le territoire d'un parc national ou régional ni une réserve naturelle nationale ou régionale. Le PNN le plus proche est celui du Mercantour entouré à environ 3 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Un enneigneur est dans le perimetre de protection du monument historique de la Chapelle Saint-Erige a Auron. Cette implantation est en accord avec les prescriptions du perimetre de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le territoire de la commune de Saint-Etienne-de-Tinee dispose de 3 PPR : - PPR avalanche, approuve le 31/07/2007; - PPR Inondation, approuve le 31/07/2007; - PPR Mouvements de terrain, approuve le 31/07/2007. Les
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La zone travaux est implantee dans le zonage d'alea limite concernant les chutes de blocs, eboulement et reptation. Les travaux sont compatibles avec les dispositifs du PPR. En outre des mesures specifiques sont prevues pour ne
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches a environ 800 m : Sites a chauves-souris de la Haute-Tinee et Le Mercantour. Les travaux ne sont pas de nature a perturber les especes determinantes de ces sites.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La production de neige de culture est assurée grâce à la présence de 2 retenues collinaires d'altitude (Cluot Dauphin et Chavalet) d'une capacité totale de 170 000 m ³ et un bassin de 5000 m ³ (trop plein d'eau potable. La modernisation du réseau neige n'entraîne pas de modification des besoins en eaux et reste en accord avec la réglementation des deux retenues.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les travaux se situent sur la masse d'eau -du socle des massifs Mercantour Argentera, dome de Barrot (FRDG610).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'ensemble des déblais est stocké temporairement à proximité de la fouille et réutilisé pour le remblaiement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La modernisation du reseau neige n'entraîne pas de modification des besoins en eaux et reste en accord avec la réglementation des deux retenues.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les inventaires de 2022 ont classé la zone de travaux comme une infrastructure de transport du fait de sa forte artificialisation. La zone est considérée comme un corridor écologique secondaire dans le SRCE. La conclusion des inventaires de 2022 montre une absence d'enjeu sur la zone projet.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les inventaires de 2022 n'ont pas identifié d'habitats d'intérêts communautaires et d'espèces déterminantes Natura 2000. Le projet n'a donc pas d'incidence sur le réseau Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone de projet est intégrée dans le réseau de piste de ski du domaine skiable d'Auron.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le risque de mouvement de terre est présent aussi les mesures suivantes sont mises en place en phase chantier : - Respect des préconisations géotechniques pour chaque opération ; - Formation et sensibilisation des compagnons au risque de mouvement de terrain en montagne ; - Structurer les talus de stockage temporaire de matériaux issus des déblais ; - Interdiction de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'utilisation d'engins comme la pelle araignee ou le compacteur sont sources de bruits dans une zone dont l'ambiance acoustique est calme. Toutefois cela reste
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	episodique et sur quelques jours. En outre le chantier est
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les travaux de compactage entrainent des vibrations sur une tres faible distance et quelques heures.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucuns travaux de nuit n'est prevu.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Tous les travaux presentent un risque de rejet accidentel de liquide dans le milieu. Cependant des mesures de protections specifiques sont mises en place comme le stationnement des engins sur zone etanche, la presence
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Tout chantier est generateur de dechets. Aussi, des mesures de gestion sont mises en oeuvre, notamment dans la redaction d'un SOGED. Aucun dechet dangereux n'est produit par le chantier. Les anciens canons a neiges sont stockes dans les locaux du syndicat pour une reutilisation des pieces sur les canons en fonctionnement.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	La zone travaux est en partie situee sur la zone de presumption de prescription archeologique de Nabines. Cependant l'emprise des travaux dans la zone de presumption se limite a la canalisation deja existante. A noter que toute decouverte fortuite est declaree au service de l'Etat et l'entreprise est sensibilise a la presence de la zone archeologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets susceptibles de participer aux effets cumules sont recherches sur les stations d'Auron, d'Isola 2000 et Saint-Dalmas-le-Selvage ce sont : -Le projet de restructuration du domaine skiable d'Isola 2000 - secteur de Pelevos - Isola en date du 09/10/2025 ; - le projet de creation d'un hebergement hotelier et d'equipements en vue de nouvelles activites dans la station de ski d'Isola 2000 en date du 31/01/2024 ; -Le projet de creation d'une centrale hydroelectrique a Saint-Dalmas-Le-Selvage, sur le torrent de Sestriere en date du 15/07/2021 ; -Le projet de creation de la piste de ski stade 2B sur le domaine skiable d'Auron, commune de Saint-Etienne-de-Tinee en date du 01/06/2018 ; -Le projet d'aménagement d'un reseau d'enneigeurs sur les pistes de ski de Riounet/Butieres de la station d'Auron, commune

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d’avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables

Voir l'annexe 7 : note environnementale.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d’être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l’environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s’assurer de l’absence d’impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir l'annexe 7 : note environnementale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation du projet de modernisation du réseau neige a pris en compte l'environnement et notamment : -Les mesures détaillées dans l'annexe 6 et vérifiées par une coordination environnement extérieure ; -La zone de travaux est une zone fortement artificialisée ; -Les inventaires floristiques de 2022 n'ont pas identifié d'espèce à enjeux ; -Les travaux ne commenceront pas sans les résultats de l'actualisation des inventaires réalisés en 2026 ; -La réalisation des travaux en période automnale limite l'impact sur la faune environnante. Les impacts et mesures seront développés dans l'étude d'impact relative à la restructuration du domaine skiable d'Auron qui sera déposée fin 2026. Cependant, étant donné les mesures sur lesquelles s'engagent le SMSM et l'absence d'impacts résiduels, nous concéderons que la

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Aligon

Prénom Noemie

Qualité du signataire Représentante du bureau d'étude en charge de l'accompagnement environnemental du projet:

À Nice

Fait le 26-05-2026

Signature du (des) demandeur(s)